



Paris, le xx septembre 2009

Objet : FCPI Innovation Discovery 1 – Troisième distribution – extension de la période de liquidation

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts A du FCPI INNOVATION DISCOVERY 1 (FR0007061718) géré par notre société.

Depuis sa constitution, le FCPI INNOVATION DISCOVERY 1 a réalisé plusieurs opérations de cessions de sociétés du portefeuille, dont notamment :

- **IGNA** : cession industrielle au Groupe Carso (laboratoire spécialisé dans les analyses environnementales, sécurité alimentaire, hygiène industrielle...) pour un prix 1,8 fois supérieur au montant investi.
- **U3 Pharma** : cession de la société au laboratoire pharmaceutique japonais Daiichi Sankyo, générant un multiple de 3,2 fois la mise initiale.
- **NEXO** : participation à l'offre de rachat, lancée par Yamaha, de la totalité du capital de la société, en réalisant un multiple de 2,7 fois le montant investi.
- et des titres de sociétés cotées telles que : **Dalet, Linedata, Hybrigenics et Naturex.**

Suite à ces cessions le fonds va procéder **à partir du 22 octobre 2009 à sa troisième distribution de liquidités**, par voie de remboursement partiel du nominal, et non sous forme de rachat de parts. Elle se traduit par une diminution du prix de revient de vos parts, et de la valeur liquidative. Cette distribution, qui sera effectuée par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque, **s'élèvera à 3,5 € par part A**. Compte tenu du nombre de parts que vous détenez, le montant correspondant sera de **xxx euros**. Avec cette deuxième distribution il vous aura été versé un montant cumulé de 13,5€ par part, pour un montant nominal de 15€.

Cette opération sera neutre fiscalement et ne sera pas prise en compte dans le montant total de vos cessions de valeurs mobilières réalisées en 2009.

Le FCPI INNOVATION DISCOVERY 1 avait été créé pour une durée minimale de 6 ans, avec la possibilité de la proroger de deux fois un an, soit jusqu'au 13 octobre 2009.

La dégradation de l'environnement économique observée depuis fin 2008 s'est poursuivie au cours de l'année 2009, se traduisant par une baisse des investissements et un ralentissement de l'activité dans la plupart des secteurs. Le rythme des transactions s'est nettement ralenti car la bourse et les fonds d'investissement (dans un contexte d'assèchement de dette) sont des voies de sortie provisoirement fermées. Cette conjoncture dégradée ne nous a pas permis de finaliser la cession du portefeuille de participations résiduelles dans les délais prévus.

Dans le but de préserver l'intérêt des porteurs de parts nous avons informé l'AMF de notre volonté de proroger la durée de vie du fonds au-delà de sa période prévue réglementairement et ce afin de réaliser la cession des quatre dernières participations du portefeuille dans de meilleures conditions. Une fois l'intégralité des participations du portefeuille cédées, les produits seront reversés aux porteurs de parts lors d'une quatrième et dernière distribution prévue courant 2010 et le fonds sera liquidé définitivement.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pierre-Michel PASSY
Président